



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU FINISTERE

**URGENT**

## ALERTE METEOROLOGIQUE de niveau **JAUNE**

### **POUR VENT VIOLENT et NEIGE-VERGLAS**

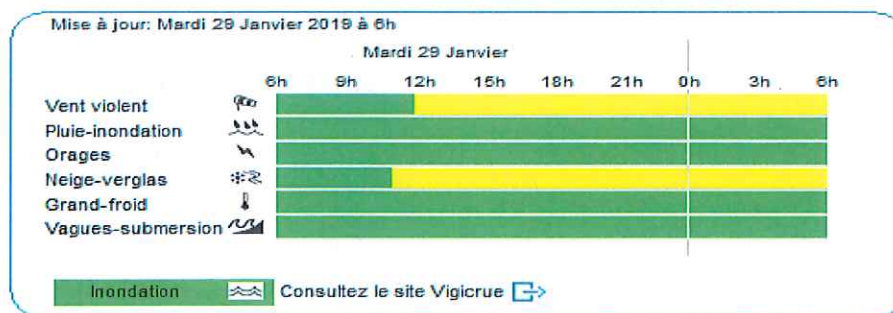
phénomènes du : mardi 29 janvier 2019 - 12h00  
à  
mercredi 30 janvier 2019

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises :

- par METEO-France
- et le service des prévisions des crues.

Les horaires des périodes à risque sont synthétisées dans les bulletins météo et crues.

## 29 - FINISTERE



#### Département en vigilance jaune Neige-verglas, Vent violent

Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux sont en effet prévus; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

#### 1) Phénomène VENT ,

PERIODE A RISQUE : à partir de mardi 29 janvier 2018 -12 heures

- rafales de secteur Nord Ouest de 70 à 90 km/h dans les terres, pouvant atteindre jusqu'à 100 à 110 km/h sur le littoral en première partie de nuit puis mollissant.

CONSEQUENCES : Compte-tenu de rafales de vents supérieures à 80 km/h, la vitesse sur le Pont d'Iroise sera réduite à 70 km/h à compter de 16 h00 ce jour jusqu'à mercredi début de matinée.

#### 2) Phénomène NEIGE-VERGLAS :

PERIODE A RISQUE : le mardi 29 janvier 2019 à compter de 11h00 jusqu'au mercredi 30 janvier 2019 09h00.

Secteurs concernés : montagnes noires et mont d'Arrhée ainsi que le sud du pays de Morlaix, averses de neige pouvant atteindre 2 à 3 cm qui ne devrait pas tenir au sol.

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires :

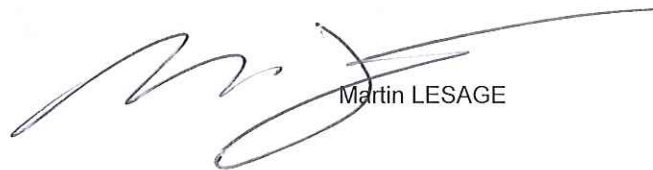
- ✓ Prendre toutes mesures de prévention des risques :
  - Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
  - Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
  - D'alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
  - D'interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.
  - Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
  - Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- ✓ De consulter, régulièrement pour plus d'informations, les sites internet ci-dessous.

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

- ✓ De prendre connaissance des bulletins de prévision ci-joints et de vous informer régulièrement sur :
  - METEO : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)
  - CRUES : <http://vigicrues.gouv.fr>
  - VAGUES SUBMERSION : (train de houles de 4 à 5 mètres orienté S.S.O : <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes : données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues : hauteur significative et direction de la mer)
    - ainsi que les conditions de circulation : sur [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr) (notamment pour RN 12, 164 et 165) et <http://www.finistere.fr/Inforoute29>
- ✓ De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper, le 29 janvier 2018 à 09h10

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le directeur de cabinet



Martin LESAGE